

Le 12 janvier 2007

Monsieur André Ouellet, ing.  
Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune  
880, Chemin Ste-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4



N/Réf. : 7610-08-01-80091-00 (200164917)  
V/Réf. : 32D/07-043

**Objet : Demande de renouvellement du certificat d'autorisation pour  
l'exploitation d'une sablière - Canton de Rouyn, ville de Rouyn-Noranda**

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 27 décembre 2006, votre demande de renouvellement datée du 18 décembre 2006, concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Considérant les dispositions de l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement [LQE] qui permettent à un titulaire d'un CA de présenter une demande de modification.

Considérant que certains projets peuvent faire l'objet d'une modification mineure sans pour autant changer la nature des activités ou modifier la qualité de l'environnement.

Par la présente, nous vous autorisons à poursuivre l'exploitation de la sablière jusqu'au 31 mars 2017 ou jusqu'à l'atteinte de la superficie maximale autorisée.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice régionale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Edith van de Walle".

Édith van de Walle

ÉW/MM/dd

180, boulevard Rideau, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone : (819) 763-3333  
Télécopieur : (819) 763-3202  
Courriel : [edith.vandewalle@mddep.gouv.qc.ca](mailto:edith.vandewalle@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Rouyn-Noranda, le 18 juin 1997

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles  
Service des titres d'exploitation  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-115  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-08-01-80091-00  
1145819

Objet: Exploitation d'une sablière

32D07-043

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 15 mai 1997 et reçue le 20 mai 1997 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur une superficie de 8.5 hectares, d'une profondeur moyenne de 4 mètres et d'une profondeur maximale de 7 mètres.

L'exploitation se fera sur les lots 45, 46 et 47 dans le rang X du canton Rouyn, Municipalité de Rouyn-Noranda, Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 15 mai 1997, signée par André Ouellet .

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80091-00  
1145819

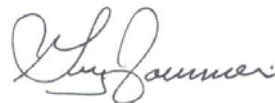
Le 18 juin 1997

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GF/JNT/dd

Guy Fournier  
Directeur régional de l'Abitibi-  
Témiscamingue par intérim